**Accréditation des évènements 2021**

VENDREDI 08 JANVIER 2021



**Les associations et les fédérations nationales membres de la FIPF peuvent soumettre sur un nouveau formulaire en ligne tous les évènements qu'ils souhaitent accréditer pour cette nouvelle année.**

Cette fiche a pour objectif de donner tous les éléments nécessaires à une procédure d'accréditation de votre évènement.

Une fois l'évènement accrédité, la FIPF fera connaitre votre manifestation dans son réseau et dans celui de ses partenaires pour :

* identifier de nouveaux conférenciers ou augmenter le nombre de participants,
* rassembler des informations utiles destinées aux exposants potentiels (maisons d'édition, centres de formation en langue française) qui pourraient être intéressés par la location d'un stand ou par une publicité auprès des participants.

Lien vers le formulaire d'accréditation :<http://fipf.org/content/accreditation>

Nos associations développent leurs projets numériques et donc la FIPF lancera très bientôt une accréditation pour les webinaires.